



N° 2019/12/01

**DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 19 décembre 2019, 18 heures

Membres présents : **Mesdames** ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, LAURENT Stéphanie, PRATLONG Nicole, RUBIO Cendrine **et Messieurs** : GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, VALGALIER Régis, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques, CERRET Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude,.

Membres absents excusés : **Madame** ARBUS Francine, et **Messieurs** : LANGET Christian, FRATISSIER Michel, CATHALA Serge, LEPROVOST Richard.

Membres absents: **Madame** DECISIER Geneviève et **Messieurs** GARCIA Diego, LAURITA David, ISSERT Michel, CAUSSE Jean-Louis.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Monsieur CATHALA Serge, Madame RUBIO Cendrine remplace Monsieur LAURITA David

Procurations : Monsieur LANGET Christian donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur LEPROVOST Richard donne procuration à Monsieur FAIDHERBE Lucas.

Membres ayant participé au vote : 24

Date de convocation : 10 décembre 2019

Date d'affichage : 10 décembre 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le jeudi 19 décembre, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur FINIELS Thierry

Objet : Marché de prestations pour l'enlèvement et le transport des déchets ménagers

Le Président rappelle la consultation réalisée en octobre pour le transport de l'ensemble des déchets ménagers et le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il rappelle la déclaration sans suite de cette consultation pour motif d'intérêt général en raison de l'absence de concurrence.

Il précise le déroulement de la nouvelle consultation, où seul le transport des déchets a été maintenu, le traitement des OMR ayant été enlevé de la prestation.

Il détaille le déroulement de la consultation en procédure formalisée avec publication au BOAMP et au JOUE.

Deux offres ont été reçues, celles de CCA au Vigan et celle d'Aubord Trans Recyclage à Aubord. Suivant les critères prévus au règlement de la consultation, c'est l'offre de CCA qui a été classée première tant sur la valeur technique que sur le prix.

Dans le cadre de la consultation il était demandé une offre de base avec une durée de marché de 1 an reconductible cinq fois un an et une offre variante avec une durée de 6 ans ferme.

L'offre variante est beaucoup plus avantageuse avec une remise de près de 10 % sur les prix unitaires. Ce qui conduit à stabiliser les prix « transports » par rapport au marché précédent voire à une légère diminution selon les destinations.

Le Président propose donc de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui est de retenir l'offre variante avec une durée ferme de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents :

- approuve la consultation qui a été lancée pour uniquement le transport des déchets du SYMTOMA,
- approuve le choix de la commission d'appel d'offres, et donc de l'offre CCA du Vigan pour la solution variante,
- approuve les caractéristiques du marché à passer,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces relatives à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 20 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

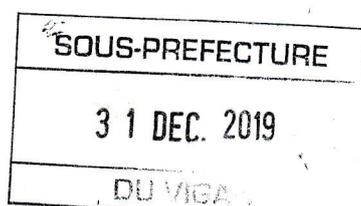
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le **23 DEC. 2019**

23 DEC. 2019

Le Président,



Gérald GERVASONI





DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 19 décembre 2019, 18 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, LAURENT Stéphanie, PRATLONG Nicole, RUBIO Cendrine **et Messieurs :** GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, VALGALIER Régis, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques, CERRET Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude.

Membres absents excusés : Madame ARBUS Francine, DECISIER Geneviève **et Messieurs :** LANGET Christian, FRATISSIER Michel, CATHALA Serge, LEPROVOST Richard.

Membres absents: Messieurs GARCIA Diego, LAURITA David, ISSERT Michel, CAUSSE Jean-Louis.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Monsieur CATHALA Serge, Madame RUBIO Cendrine remplace Monsieur LAURITA David.

Procurations : Monsieur LANGET Christian donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur LEPROVOST Richard donne procuration à Monsieur FAIDHERBE Lucas.

Membres ayant participé au vote : 24

Date de convocation : 10 décembre 2019

Date d'affichage : 10 décembre 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le jeudi 19 décembre, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur FINIELS Thierry

Objet : Demande d'adhésion au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Le président ayant exposé la situation générale du secteur des déchets et les propositions préfectorales sur l'évolution de la cartographie de l'intercommunalité dans ce domaine sur le Gard,

L'assemblée délibérante exprime son accord pour un rapprochement syndical. Il considère que la meilleure option pour notre syndicat mixte serait d'adhérer au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents :

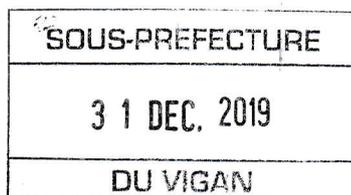
- approuve cette proposition de rapprochement avec le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang,
- mandate le Président pour lancer les démarches à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 20 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le~~23 DEC. 2019~~..... et de la publication le~~23 DEC. 2019~~.....



Le Président,


Gérald GERVASONI